

Novembre 2022

LE LIEN

Les informations de Bois-Jérôme Saint-Ouen

Au sommaire de ce Lien :

Des nouvelles de notre commune depuis le dernier Lien d'Avril dernier :

- Les comptes 2021 de la commune ont été arrêtés,
- La rentrée des classes a vu l'ouverture d'une quatrième classe pour faire suite à l'augmentation des effectifs,
- Cet été l'antenne orange a enfin été mise en service !
- La fibre optique a presque terminé son déploiement dans notre village,
- L'utilisation de Panneau Pocket pour les communications communales.

Des rappels sur les conduites à tenir :

- En cas de déclenchement de la sirène d'alerte d'Ariane Group,
- En matière de bruit de voisinage et de brûlage à l'air libre.

Des annonces des événements à venir :

- Le Beaujolais nouveau,
- La future révision du PLU,
- Les événements habituels de fin d'année.

Par ailleurs la commission Communication essaie dans la mesure du possible de publier le Lien régulièrement, mais cela n'est pas toujours possible. Nous nous en excusons.

Enfin, nous souhaitons que les informations transmises correspondent à vos attentes, si vous avez des idées de nouvelles rubriques, n'hésitez pas à nous les transmettre.

La Commission Communication



Le portable ... enfin !

Bois-Jérôme Saint-Ouen n'est plus à la préhistoire de la téléphonie sans fil : l'antenne orange est enfin opérationnelle depuis la fin du mois d'août.

Elle émet en 3G et 4G

Tous ceux qui ont un abonnement chez un opérateur qui utilise le réseau orange ne sont donc plus isolés du monde, surtout à l'intérieur des habitations.

Bruits de voisinage

Faisons en sorte que les liens de voisinage soient un atout de convivialité et non une source de conflit. Si par sa durée, sa répétition, son intensité, vous êtes gêné par un bruit de voisinage, tentez la solution amiable. Si la situation ne s'améliore pas, des réglementations existent :

Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département de l'Eure :

ARTICLE 7 : Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

À vos agendas

- Dimanche 30 octobre - 14h-18h Halloween party
- vendredi 11 novembre 10h30 à la Mairie commémoration suivi du pot de l'amitié
- Jeudi 17 novembre 17h : Soirée Beaujolais nouveau
- Samedi 17 décembre Sortie des enfants à woupi
- Dimanche 18 décembre 16h30 crèche vivante à l'église

les horaires des activités :

Contactez les associations pour confirmation des horaires.

Association des Anciens de Bois-Jérôme Saint-Ouen :
A Tilly, les 1ers et 3èmes mardis du mois à 14h
06 84 60 69 36

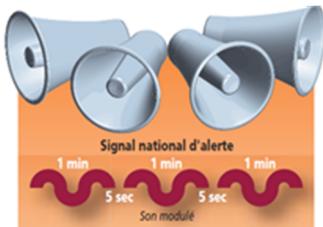
Activ' Gym BJ :
A la salle polyvalente
Le vendredi de 10h30 à 11h30
Sauf vacances scolaires
02 32 21 18 79 / 02 32 52 08 52

Hatha Yoga :
Cette activité est suspendue temporairement
Les lundis de 19h30 à 20h45

Rappel des bons réflexes lors du fonctionnement de la sirène d'alerte

Le mois dernier une erreur humaine a été l'origine du déclenchement la Sirène d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP) d'Ariane Group. Il a été constaté très peu de réactions de la part de la population.

Hormis les tests de fonctionnement le 1er mercredi de chaque mois à midi, le SAIP a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat. Les sirènes émettent alors un signal modulé, montant et descendant, composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes.



Il faut donc réagir immédiatement. La population doit appliquer les comportements réflexes de sauvegarde comme se mettre en sécurité et se tenir informé.

- S'enfermer dans un bâtiment
- Fermer les volets, ouvrir les fenêtres et ne pas rester à proximité des surfaces vitrées
- Si possible, se mettre sous une table pour se protéger des chutes éventuelles d'éléments de plafond
- Ecouter la radio FM : France Bleu Normandie : 101,1 Mhz ou Radio Espace : 91,6 Mhz
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe de mettre les enfants à l'abri
- Ne pas téléphoner, pour ne pas encombrer les réseaux téléphoniques

La fin de l'alerte est un son continu de 30 secondes, émis par la sirène, avec confirmation par un message diffusé à la radio.



La plaquette sur les risques industriels d'Ariane Group a été distribuée en début d'année avec le journal annuel de la commune.

Déploiement de la fibre optique



Les travaux de déploiement de la fibre optique, sous responsabilité du département, sont pratiquement terminés.

Il reste à câbler la rue du puits et 75 m de la rue Saint Sulpice à partir de l'intersection avec la rue du puits. Ces derniers travaux seront effectués lorsque l'enfouissement des réseaux EDF et télécoms seront réalisés par le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure), travaux qui devaient être exécutés au premier trimestre 2023.

Pour les travaux déjà réalisés qui ont été réceptionnés, un délai de trois mois est neutralisé afin d'assurer une libre concurrence entre les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Les abonnements pourraient donc être pris à partir de janvier 2023.

Pour vérifier votre éligibilité à la fibre vous



pouvez scanner ce QR code :  , ou vous rendre directement sur le site suivant : <https://eure-normandie-thd.fr/je-teste-t-eligibilite-de-mon-adresse>

et en donnant votre adresse. Il faut que l'icône sur votre adresse soit verte.

Dans un premier temps, les opérateurs nationaux (Orange, Bouygues, Free, SFR) risquent de ne pas être présents en fonction de leurs stratégies commerciales. Des opérateurs alternatifs seront disponibles :



ou à l'adresse suivante : <https://eure-normandie-thd.fr/les-fournisseurs-dacces-a-internet-partenaires>

Révision du PLU

La commune est dans une démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme dont les motifs principaux sont les suivants :

- Accompagner le développement du tourisme sur la commune, en particulier dans les zones naturelles, et permettre l'émergence de projets nouveaux avec les infrastructures nécessaires.
- Permettre la réhabilitation de bâtiments situés en zone naturelle, pour habitation éventuelle
- Homogénéisation et révision des critères de construction telles que la largeur des voiries accès, l'alignement des habitations, hauteurs des habitations en R+1+combles
- Modification du coefficient d'occupation des sols pour tenir compte de la tendance à occuper des terrains plus petits
- Définir un Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD)

Pour cela elle va s'appuyer sur un bureau d'étude compétent dans ce genre d'affaire.

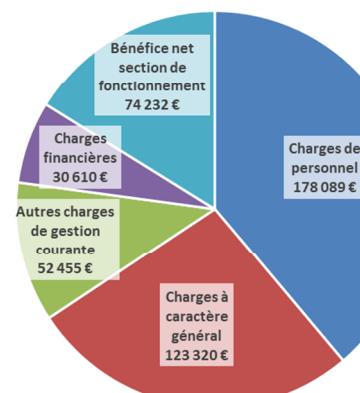
Le dossier a été publié sur la plateforme des marchés publics du département de l'Eure. Les potentiels candidats ont jusqu'au 30 novembre 2022 pour postuler à ce marché.

Ensuite le choix sera effectué par la commission d'appels d'offres de la commune pour débuter l'étude début 2023 qui s'étendra sur une période de 3 ans.

Dans cette démarche la commune sera épaulée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de l'Eure. Durant le cette démarche de révision du PLU, les administrés seront consultés dès la phase de diagnostic puis par une enquête publique sous la direction d'un commissaire enquêteur.

les comptes 2021

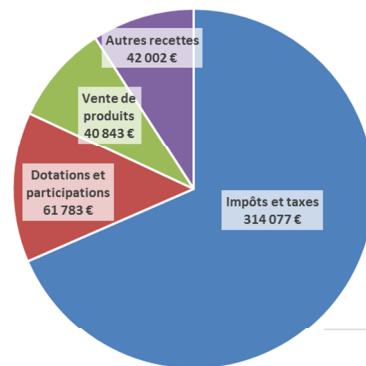
Dépenses de fonctionnement



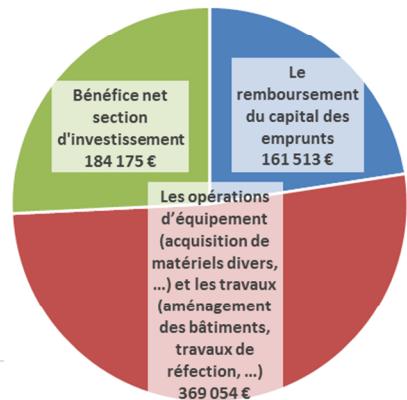
Charges à caractère général	123 320 €
Energie (chauffage des bâtiments, électricité)	17 152 €
Entretien courant des bâtiments et du matériel	14 825 €
Entretien de terrains	4 535 €
Entretien de voirie et des réseaux	7 210 €
Contrats de location, d'entretien et de maintenance	4 062 €
École (dont piscine)	3 257 €
Achat de fournitures diverses	4 729 €
Autres charges à caractère général	67 550 €

Autres charges de gestion courante	52 455 €
Subvention aux organismes de rattachement	22 571 €
Indemnités des élus	27 624 €
Subventions de fonctionnement aux associations	2 260 €

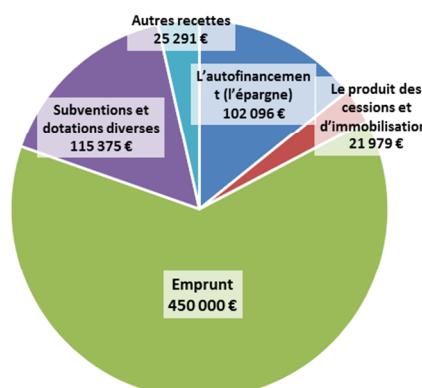
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement





Jeudi 17 novembre

A l'occasion de la sortie du Beaujolais nouveau cuvée 2022, le Clos Saint Sulpice, négociant en vin, la boulangerie Saveur des bois, le restaurant l'Ecrin aux épices et le marchand de saucisson du marché vous convient à la dégustation et à la vente du Beaujolais village nouveau et des amuses bouches assortis, sur le parking de la place du village à partir de 17h00.

Les communiqués de la Mairie

Nous vous rappelons que la commune utilise l'application Panneau Pocket pour la diffusion de ses informations et alertes.



Pour y avoir accès, il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant Panneau Pocket sur App Store ou Google Play.

Cette application peut aussi être installée sur votre ordinateur.

ATTENTION ! À compter du 1er janvier 2023, la page Facebook ne sera plus utilisée pour relayer les alertes et communiqués officiels de la mairie.

La page Facebook continuera néanmoins de vous informer sur les festivités en cours.

Le marché

Le marché continue tous les vendredis de 16h à 19h sur la place du village.

Faites bon accueil à tous nos commerçants.

Téléphone Mairie : 02.32.51.29.04

Site Internet : <https://www.bois-jerome-saint-ouen27.com/>

Permanence du Maire et des Adjoints le mardi et le jeudi de 17h à 20h

Horaires : Mardi de 14h30 à 19h30 et Jeudi de 14h à 20h

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE C'EST INTERDIT !



50 kg de végétaux brûlés émet autant de poussières que :

14 000 km parcourus par une voiture essence récente, soit 700 trajets aller-retour vers une déchèterie (base : trajet de 20 km)

3 semaines de chauffage au bois d'un pavillon avec une chaudière bois performante

13 000 km parcourus par une voiture diesel récente ou 1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne

Source : ATMO Auvergne Rhône Alpes (2017)

Faites la Une !!

Tout comme l'an dernier, nous vous proposons de collaborer à la réalisation du journal annuel.

Envoyez-nous vos plus belles photos de notre cher village, qu'elles soient *créatives*, *esthétiques* ou même *cocasses*, en couleurs ou en noir et blanc : elles trouveront leur place!

Photos à envoyer à mairiebjso@gmail.com avant le 15/12/2022

